

vicaires apostoliques, remplissant les fonctions d'évêques, lui porta un coup plus sensible encore, car ils échappaient à la juridiction des évêques. L'envoi par Louis XIV des Jésuites français qui, pour le temporel, relevaient du roi de France, amoindrissait encore le Protectorat portugais qui, comme nous le verrons plus loin, recherchait toutes les occasions de regagner le prestige et l'influence perdus.

Le 4 nov. 1698, arrivèrent en Chine où il ne restait que Visdelou, Fontaney et Gerbillon, sur l'*Amphitrite*, onze Jésuites accompagnant le P. Bouvet qui regagnait sa mission : Les PP. Charles DE BROISSIA, Charles DOLZÉ, Philibert GENEIX, Dominique PARRENIN, Louis PERNON, Joseph Marie DE PRÉMARE, Charles RABORDER, Jean-Baptiste REGIS et le frère Charles DE BELLEVILLE; au Cap de Bonne-Espérance, l'*Amphitrite*, ayant rencontré l'escadre de M. DES AUGERS qui se rendait aux Indes, prit à son bord les PP. Jean DOMENGE et Ignace-Gabriel BABORIER, laissant les PP. Jean François FOUCQUET et François-Xavier DENTRECOLLES, ainsi que le frère Pierre FRAPPERIE qui arrivèrent en Chine, les deux premiers le 24 juin 1699, le dernier le 7 août 1700.

Premier voyage de l'*Amphitrite*.

Le 7 mars 1701, l'*Amphitrite* partait de Port-Louis pour son second voyage en Chine; son commandant était M. DE LA RIGAUDIÈRE, qui emmenait pour être premier Directeur de la Compagnie, M. FITZGERALD et ses seconds PECHEBERTI, FRANCE et MARTINEAU ainsi que le P. de Fontaney avec huit Jésuites : les PP. Cyr CONTANÇIN, Emeric DE CHAVAGNAC, Jérôme FRANCHI, Pierre DE GOVILLE, Pierre JARTOUX, Joseph LECOULTEUX, Louis PORQUET, Pierre Vincent DU TARTRE, et le frère Jacques BROCARD.

Second voyage de l'*Amphitrite*.

En juillet 1701, les PP. Charles de Broissia (*Si Wei*) et Alexis Gollet (*Ko Wei-li*), venant du Kiang Si, se rendirent à Ning Po et y achetèrent un terrain pour y élever une église; malgré l'édit de la 2<sup>e</sup> lune de la 31<sup>e</sup> année de K'ang Hi (1692), le vice-roi s'opposa à cette construction, mais un jugement de la 8<sup>e</sup> lune de 1702 du Tribunal des Rites lui enjoignit de ne pas s'écarter de la teneur de l'édit. On jugera du développement des missions par ce fait qu'au commen-